

Remerciements

Au fil des ans, les ministres de la Justice qui se sont succédé ont été à l'écoute de la population et du milieu juridique, soucieux de rendre notre justice civile plus accessible. Nous récoltons aujourd'hui les fruits de ce travail exemplaire qui s'est échelonné sur plusieurs années.

Je tiens à remercier mes prédécesseurs pour la constance de leurs efforts ainsi qu'à saluer le travail des partenaires et des spécialistes ayant pris part aux consultations et aux différents groupes de travail.

Parmi eux, il y a lieu de mentionner ces partenaires engagés dont je salue l'apport indéfectible : les représentants de la magistrature, du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec et de la Chambre des huissiers de justice du Québec.

J'aimerais également rendre un hommage tout particulier à mon collègue M^e Jean-Marc Fournier qui, à titre de ministre de la Justice du Québec, avait en 2011 déposé l'avant-projet de loi visant à moderniser notre procédure civile. Cet avant-projet de loi a permis d'annoncer les principes qui devaient être au cœur de notre nouveau Code. Il a aussi donné lieu à l'étude de 49 mémoires en commission parlementaire, lesquels ont alimenté les réflexions.

Notre reconnaissance va également à M^e Bertrand St-Arnaud qui, à titre de ministre de la Justice du Québec, a déposé le projet de loi n^o 28 le 30 avril 2013 en vue de faire du projet une réalité. L'exercice démocratique qui en a précédé l'adoption a su mobiliser la communauté juridique et la société civile de belle façon. Ainsi, dans le cadre de consultations particulières et des auditions publiques qui ont suivi, 14 groupes ont été entendus et 21 mémoires ont été présentés, contribuant à enrichir nos débats.

De plus, j'aimerais saluer le travail considérable des parlementaires associés à l'étude détaillée du projet de loi en commission parlementaire, lors de 30 séances ayant totalisé 106 heures de travail, particulièrement, le président de la Commission des institutions, M. Luc Ferland, alors député d'Ungava, M^e Gilles Ouimet, député de Fabre et alors porte-parole de l'opposition officielle, M^e Rita De Santis, députée de Bourrassa-Sauvé, M^e Michelyne C. St-Laurent, alors députée de Montmorency, M^e Denise Beaudoin, alors députée de Mirabel, M^e Kathleen Weil, députée de Notre-Dame-de-Grâce, et M^e Marc Tanguay, député de LaFontaine.

Je veux remercier les juristes du ministère de la Justice qui ont, selon les sujets abordés, collaboré à l'élaboration de ce Code et assisté les membres de la Commission dans l'exécution des travaux ayant mené à son adoption : M^{es} Nancy Sylvestre, Johanne Simard, Josette Chandonnet, Manon Gagnon, Raymond Tremblay, Pierre Tanguay, Annie Gauthier, Lise Cadoret, Ghislaine Montpetit et Francine Moyen.

Il faut également souligner l'apport de M^e Nathalie G. Drouin, sous-ministre de la Justice, de M^{es} Michel Bouchard et Denis Marsolais, alors qu'ils étaient sous-ministres de la Justice, de madame la juge Dominique Langis, alors qu'elle était sous-ministre associée aux Affaires juridiques et législatives du ministère de la Justice, de M^e France Lynch, sous-ministre associée aux Services de justice, de M^{me} Louise Roy, alors qu'elle était sous-ministre associée à cette direction, et de M^e Denise McManiman, alors qu'elle était conseillère au bureau du sous-ministre de la Justice.

Je tiens, enfin, à rendre hommage plus particulièrement à ceux qui ont grandement contribué à la conception et à la rédaction de ce Code et aux travaux de la Commission ayant mené à son adoption, et à les remercier. Il importe de souligner leur expertise et la qualité exceptionnelle du travail accompli avec rigueur : M^{es} Marie José Longtin, Gaston Pelletier, Luc Chamberland, Louis Tremblay et Renée Gingras.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice, Procureure générale du Québec
et ministre responsable de la Condition féminine